

Montréal, le 23 décembre 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel**

À : Énergir et les intervenants dans le dossier tarifaire 2018-2019 (R-4018-2017)

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2019
Dossier de la Régie : R-4114-2019**

Le 20 décembre 2019, Énergir, s.e.c. (Énergir), a déposé à la Régie de l'énergie (la Régie), dans le dossier mentionné en objet, une demande d'examen de son rapport annuel pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 septembre 2019 (Rapport annuel 2019).

Énergir tiendra la rencontre d'information du Rapport annuel 2019 avec le personnel de la Régie et les intervenants ayant participé au dossier tarifaire R-4018-2017 le **30 janvier 2020** à partir de **8h30** à ses bureaux du 1717, rue du Havre à Montréal.

La Régie entend procéder à l'examen de la demande d'Énergir par voie de consultation. Les intervenants ayant participé au dossier tarifaire 2018-2019 qui désirent intervenir au présent dossier ont jusqu'au **6 février 2020 à 12h** pour déposer une demande à cet effet auprès de la Régie. Les personnes intéressées qui prévoient présenter à la Régie une demande de paiement de frais devront joindre à leur demande d'intervention un budget de participation.

La Régie fixe la date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les demandes d'intervention le **11 février 2020 à 12h**. Quant au dépôt des réponses des personnes intéressées à ces commentaires d'Énergir, la date limite est fixée au **14 février 2020 à 12h**.

Enfin, la Régie demande aux personnes intéressées qui auront participé à rencontre d'information du **30 janvier 2020** de déposer, au plus tard le **17 février 2020 à 12h**, leur demande de paiement de frais, conformément aux dispositions du Guide de paiement des frais 2012.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml